



Arrêté du maire de la commune de BLOYE -74150- HAUTE-SAVOIE

OBJET : ARRETE D'AUTORISATION POUR LA VENTE DE BOUDIN PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE BLOYE

Le Maire de BLOYE, Haute-Savoie,

Vu l'article 2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité (article 23, 1^{er} alinéa)

Vu le décret n°97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en œuvre de service d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles (journal officiel du 1^{er} juin 1997)

Vu le Code de la route ;

Vu la demande en date du 17 octobre 2025, de l'Association des Parents d'Elèves (APE) de Bloye pour l'organisation d'une vente de boudin sur le parking du terrain de pétanque communal/tri sélectif à la Garde de Dieu à Bloye ;

Vu l'autorisation de la 1^{ère} adjointe à la mairie de Bloye pour l'organisation de cette vente de boudin en date du dimanche 16 novembre 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 Madame Manuela HUGOT-MERLOT, présidente de l'Association des Parents d'Elèves (APE) de Bloye est autorisée à organiser la vente de boudin le dimanche 16 novembre 2025 à partir de 07 heures jusqu'à 18 heures sur le parking du terrain de pétanque communal/tri sélectif à la Garde de Dieu à Bloye. Il sera interdit de stationner et de circuler sur le parking aux délimitations prévues par les barrières.

Article 2 L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes pour assurer la sécurité :

- Barrières de sécurité

Article 3 La signalisation et la sécurité sur le parking seront assurées par des parents bénévoles de l'Association de Parents d'Elèves de Bloye.

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2025-33

Article 4 Monsieur le Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly, Monsieur le Chef de corps des Services de secours de Rumilly, Monsieur l'Agent de Maîtrise du CERD d'Alby-sur-Chéran, Madame Manuela HUGOT-MERLOT, présidente de l'Association des Parents d'Elèves de Bloye, Madame la 1^{ère} Adjointe à la Mairie de Bloye sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des arrêtés du Maire.

Article 5 Une copie du présent arrêté sera transmise :

- A Monsieur le Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie,
- à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly,
- à Monsieur le Chef de corps des Services de secours de Rumilly,
- à Monsieur Hervé ISEPPY, Agent de Maîtrise, au CERD d'Alby-sur-Chéran
- à Madame Manuela HUGOT-MERLOT, présidente de l'Association des Parents d'Elèves de Bloye,
- au panneau d'affichage extérieur de la mairie.

Acte rendu exécutoire après publication ou affichage en date du :

La 1^{ère} Adjointe à la mairie de Bloye, Isabelle BOUCHET



Fait à BLOYE, le 20 Octobre 2025
La 1^{ère} Adjointe à la Mairie de
Bloye,
Isabelle BOUCHET

